



## Des projets de mobilité internationale inclusifs

L'IRTS applique les principes éthiques de non-discrimination, d'équité, de transparence, de lisibilité, dans la communication, la transmission des savoirs et la réalisation des actes d'enseignement.

Cette politique qualitative est également appliquée aux actions liées à la mobilité des étudiants et du personnel, et au développement des partenariats stratégiques dans le cadre des projets internationaux mis en place par notre Institut. Le but est d'assurer un accès équitable à la mobilité et aux actions de coopération internationale de tous les participants potentiels, y compris ceux qui disposent de moins d'opportunités.

Ainsi, en ce qui concerne les actions de promotion et les procédures de sélection permettant un accès à la mobilité au sein de notre Institut, elles se destinent à tout le public sans discrimination et elles sont réalisées en toute transparence. Ce large public peut compter sur le support et l'accompagnement du Pôle International durant toutes les étapes de la mobilité : de sa préparation à sa restitution, en passant par sa réalisation.

En effet, le Pôle International (le coordinateur de projets internationaux et les cadres « référents internationaux » sur chaque site de formation) communique régulièrement auprès des apprenants et personnels des différentes formations les informations concernant les actions, les dispositifs et la documentation autour des mobilités. Il accompagne également ce public dans le montage des dossiers de mobilité et dans la recherche de partenaires / institutions d'accueil, ainsi que dans la recherche de financements complémentaires, par exemple.

Si ces actions sont destinées à un public large, nous promovons des actions affirmatives / volontaristes dirigées vers un public avec moins d'opportunités, afin de fournir un support supplémentaire aux participants avec des besoins spéciaux ou en situation socio-économique précaire.

Ainsi, en ce qui concerne la procédure de sélection des candidats aux bourses de mobilité internationale, lors de l'examen des candidatures, à dossier de qualité égale, il est donné priorité au financement des candidats en situation de handicap ou bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux.

Pour ce qui est de la préparation de la mobilité, une aide au montage du projet de mobilité par entretiens individuels avec l'équipe de notre Pôle International est proposée systématiquement à ce public, notamment pour la recherche de financements complémentaires : en termes de bourses sur critères sociaux ou d'aides complémentaires de programmes comme Erasmus +.

Enfin, par rapport à la réalisation de la mobilité, les étudiants et personnels en situation de handicap en mobilité entrante bénéficient de tous les dispositifs que nous mettons en place dans notre Institut pour l'accueil d'un public avec des besoins spéciaux. Aux personnes qui disposent de moins d'opportunités en mobilité entrante et sortante, il leur est proposé la possibilité de réaliser une mobilité mixte ou de durée plus courte et ainsi pouvoir profiter de notre expertise dans le domaine de l'élaboration de capsules d'apprentissage en ligne et de l'enseignement à distance. Pour ceux qui sont en mobilité sortante, un suivi avec des contacts très réguliers avec le référent pédagogique et le correspondant international de mobilité est systématiquement effectué.